

Inscriptions sur les listes électorales

MUNICIPALES 2020

Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour cela, rendez-vous au Guichet unique avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 3 mois :

- Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom
- Attestation d'assurance habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu
- Quittance de loyer non manuscrite
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.

Vendredi 7 février, les horaires du Guichet unique seront prolongés jusqu'à 19h (au lieu de 18h30).

Publié le 03 février 2020